



Bruxelles, le 16 mai 2019
(OR. en)

9131/19

DEVGEN 100
SUSTDEV 82
ACP 54
COHAFA 43
RELEX 471
FIN 345
WTO 133
ONU 55
OCDE 3

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	16 mai 2019
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	8313/19
Objet:	Rapport annuel 2018 sur la mise en œuvre, en 2017, des instruments de l'Union européenne pour le financement de l'action extérieure - Conclusions du Conseil (16 mai 2019)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur le rapport annuel 2018 sur la mise en œuvre, en 2017, des instruments de l'Union européenne pour le financement de l'action extérieure, adoptées par le Conseil lors de sa 3690^e session, tenue le 16 mai 2019.

Conclusions du Conseil sur le rapport annuel 2018 sur la mise en œuvre, en 2017, des instruments de l'Union européenne pour le financement de l'action extérieure

1. Le Conseil salue le rapport annuel sur la mise en œuvre, en 2017, des instruments de l'Union européenne pour le financement de l'action extérieure¹. Dans ce contexte, le Conseil encourage la Commission à poursuivre ses efforts pour améliorer l'examen critique des résultats, ainsi que la qualité, la disponibilité en temps utile et la lisibilité du rapport. Le Conseil souligne que le rapport annuel constitue une contribution essentielle pour informer les citoyens et les parties prenantes sur la mise en œuvre et les résultats de l'action extérieure de l'UE.
2. Le Conseil plaide en faveur du renforcement de l'approche axée sur une "vision partagée", une "action commune" et une "meilleure collaboration", ainsi que le préconisent la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne et le nouveau consensus européen pour le développement, notamment par la réalisation de progrès visant à rendre l'Union plus crédible, plus réactive et davantage fondée sur la concertation.
3. Le Conseil insiste sur l'importance qu'il y a à mettre en œuvre un multilatéralisme effectif et à renforcer la coopération internationale fondée sur des règles ainsi que les initiatives mondiales pertinentes telles que l'Alliance mondiale contre le changement climatique+, le Partenariat mondial pour l'éducation et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Le Conseil souligne qu'il est impératif de continuer à renforcer les efforts conjoints déployés par l'UE et ses États membres, en collaboration avec les partenaires clés, pour s'attaquer aux défis mondiaux et saisir les opportunités de contribuer efficacement au développement durable et à l'éradication de la pauvreté sous toutes formes et dimensions.
4. Le Conseil réaffirme en outre son soutien inconditionnel aux droits de l'homme, à la démocratie, à la bonne gouvernance et à l'État de droit partout dans le monde, et salue les efforts qui sont déployés pour promouvoir et renforcer davantage ces valeurs au moyen de l'action extérieure de l'UE, y compris en renforçant l'autonomisation des acteurs locaux et de la société civile.

¹ Doc. 5988/19 + ADD 1 + ADD 2.

5. Le Conseil souligne les progrès qui ont été accomplis sur la voie de la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable (ODD). Dans ce contexte, le Conseil se félicite de la poursuite des travaux visant à intégrer la cohérence des politiques dans l'action globale menée par l'UE en matière de développement durable et d'éradication de la pauvreté. Il rappelle que l'UE est déterminée à ne laisser personne de côté et à aider en premier lieu les plus défavorisés.
6. En particulier, le Conseil se félicite de la mise en œuvre de la politique européenne de voisinage révisée, notamment du soutien apporté aux réformes politiques, économiques et sociales ainsi qu'à la transformation et à la stabilisation démocratiques, sur la base d'une approche différenciée et d'une plus grande appropriation. Le Conseil souligne qu'il importe de promouvoir la stabilité dans le voisinage de l'UE, tant au sud qu'à l'est.
7. Pour ce qui est de la politique d'élargissement de l'UE, le Conseil invite la Commission à continuer à renforcer sa mise en œuvre, en particulier en ce qui concerne les processus de réforme liés à l'État de droit et l'accent mis sur l'approche dite de la "priorité aux fondamentaux".
8. Le Conseil se félicite du nouvel élan insufflé par le 5^e sommet Union africaine-UE, qui s'est tenu en novembre 2017, et accueille favorablement les mesures qui ont été prises en vue de renforcer le partenariat stratégique avec l'Afrique. Le Conseil a par ailleurs conscience des défis particuliers auxquels sont confrontés les pays africains en développement et, à cet égard, souligne l'importance qu'il y a d'orienter l'aide publique au développement (APD) vers ce continent, tout en respectant pleinement les priorités de chaque État membre en matière d'aide au développement.
9. Le Conseil souligne l'importance que revêt l'égalité entre les femmes et les hommes, et rappelle que l'UE est déterminée à promouvoir le plein exercice par les femmes et les filles de leurs droits fondamentaux ainsi que leur autonomisation. Le Conseil note avec satisfaction que la proportion d'initiatives financées par l'UE dans le domaine de la coopération et du développement visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes (comme objectif principal ou important) a augmenté pour atteindre 65 %, et il demande de redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif de 85 % fixé dans le plan d'action sur l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes dans le cadre de la coopération au développement. Le Conseil est conscient de l'importance de l'initiative Spotlight, qui est financée par l'UE et vise à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, et il demande que les États membres de l'UE participent de manière cohérente au suivi de cette initiative.

10. Le Conseil salue par ailleurs les orientations révisées de l'UE pour la promotion et la protection des droits de l'enfant et préconise que des efforts supplémentaires soient déployés pour renforcer l'inclusion effective des enfants et des jeunes dans l'action extérieure de l'UE.
11. Le Conseil demeure profondément préoccupé par le rétrécissement de l'espace dont dispose la société civile dans un nombre croissant de pays. Il réaffirme que le soutien de l'UE à la société civile devrait bénéficier de plus de visibilité dans tous les partenariats et soutient les efforts visant à faire en sorte qu'une relation plus stratégique avec la société civile soit intégrée dans tous les domaines de coopération.
12. Le Conseil souligne que la dégradation de l'environnement, le changement climatique, les conditions météorologiques extrêmes et les catastrophes naturelles peuvent réduire à néant les gains de développement et le progrès économique, en particulier dans les pays pauvres. Le Conseil salue l'action menée par l'UE pour s'attaquer à ces problèmes, conformément à l'accord de Paris, et demande que se poursuivent les efforts pour renforcer et accroître les avantages connexes sur le plan climatique ainsi que les efforts en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses conséquences dans le cadre de l'action extérieure de l'UE.
13. Le Conseil se félicite de la mise en œuvre du plan d'investissement extérieur (PIE), qui vise à inciter les investisseurs privés à contribuer au développement durable et à la création d'emplois dans les pays partenaires en Afrique et dans le voisinage européen. Le Conseil souligne en outre les efforts déployés dans le domaine de la numérisation au service du développement et encourage la Commission à renforcer la mise en œuvre de cette approche. Le Conseil est conscient qu'une meilleure connectivité peut aussi aider des pays à parvenir au développement durable.
14. Le Conseil se félicite des efforts déployés par l'UE pour fournir une aide vitale, adaptée aux besoins, aux personnes touchées par des crises humanitaires, y compris des crises de longue durée, partout dans le monde, tout en veillant à ce que les personnes confrontées à des crises moins visibles ne soient pas oubliées. Le Conseil exprime son inquiétude face à l'expansion continue des besoins humanitaires dans le monde, y compris dans le voisinage de l'Europe. Il insiste en outre sur la nécessité de poursuivre les efforts pour investir dans la prévention des famines et répondre efficacement aux crises alimentaires aiguës comme celles qu'ont connues en 2017 le Yémen, le nord-est du Nigeria, la Somalie et le Soudan du Sud. Le Conseil préconise que des efforts supplémentaires soient déployés pour concrétiser le lien entre l'humanitaire, le développement et la paix, et souligne qu'il importe d'agir conformément à la recommandation du Comité d'aide au développement de l'OCDE concernant le lien entre l'humanitaire, le développement et la paix afin de répondre efficacement aux situations de conflit et de crise.

15. L'UE et ses États membres réaffirment tous leurs engagements individuels et collectifs en matière d'APD². Le Conseil rappelle que l'APD reste une source de financement importante pour les pays les moins avancés (PMA) et les États fragiles, qui manquent singulièrement des capacités internes pour lever des fonds à partir d'autres sources. Le Conseil rappelle également que, conformément au nouveau consensus européen pour le développement, et tout en respectant pleinement les priorités de chaque État membre, la coopération au développement de l'UE et de ses États membres devrait intervenir surtout là où les besoins sont les plus criants et où elle est susceptible d'avoir le plus d'effet, en particulier dans les PMA et dans les situations de fragilité et de conflit.
16. Par ailleurs, le Conseil invite la Commission à accorder une attention aux défis spécifiques des pays quittant leur statut de pays à faible revenu, à établir une coopération au développement, un dialogue politique et des partenariats avec les pays à revenu intermédiaire (PRI) en matière de développement durable, d'éradication de la pauvreté, d'inégalités de revenus, de crises de réfugiés prolongées et d'autres intérêts communs, et à développer des relations innovantes avec les pays en développement les plus avancés, y compris dans le cadre et au-delà de la coopération financière.
17. L'approche intégrée de l'UE a facilité la mise en place d'un dialogue plus cohérent et global – couvrant les domaines de la diplomatie, de la sécurité et défense, y compris les missions et opérations PSDC, de la coopération au développement et de l'aide humanitaire. Le Conseil salue les progrès accomplis en ce qui concerne le renforcement de la résilience, la prévention des conflits, la gestion et la stabilisation des crises en dehors de l'UE et les efforts en matière de renforcement des capacités pour ce qui est de la sécurité et du développement.
18. L'UE insiste en outre sur la nécessité de poursuivre les efforts pour s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés et de la migration irrégulière. Le Conseil encourage la Commission à renforcer encore la mise en œuvre du fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique et de la facilité en faveur des réfugiés en Turquie.

² Doc. 8959/18 - Conclusions du Conseil intitulées "Investir dans le développement durable" et rapport annuel 2018 au Conseil européen concernant les objectifs d'aide au développement de l'UE.

19. Le Conseil rappelle ses conclusions sur le document de travail des services de la Commission intitulé "Version révisée du cadre de résultats de l'UE pour le développement et la coopération internationale"³, et se félicite de l'alignement du cadre révisé de résultats de l'UE sur les indicateurs relatifs aux ODD ainsi que sur le nouveau consensus européen pour le développement et le consensus européen sur l'aide humanitaire. Il salue en outre le renforcement du processus de suivi dans les pays partenaires et la communication d'informations sur les résultats des interventions de l'UE en cours. Une meilleure couverture des données et la communication d'informations en temps utile sont importantes pour la prise de décision et l'obligation mutuelle de rendre des comptes, ainsi que pour la sensibilisation du public et la visibilité. Le Conseil invite la Commission à renforcer encore la communication d'informations sur les résultats dans le rapport annuel et à y inclure des résultats spécifiques, le cas échéant. En outre, le Conseil encourage la Commission à étoffer, dans les futurs rapports annuels, les informations concernant la mise en œuvre conjointe et la participation des partenaires de mise en œuvre, ventilées par type d'entité comme indiqué dans le règlement financier.
20. Le Conseil soutient l'UE dans les efforts qu'elle déploie pour communiquer sur la coopération au développement, par exemple par l'intermédiaire du Réseau européen de communication sur le développement. Il invite la Commission à mettre à profit des événements tels que les Journées européennes du développement pour intensifier le dialogue centré sur l'être humain et renforcer des initiatives telles que le programme pour l'éducation et la sensibilisation aux problèmes de développement (DEAR) et le laboratoire politique dans le cadre des relations extérieures. Il convient d'accorder une attention particulière aux enfants et aux jeunes dans les efforts déployés par l'UE pour améliorer la visibilité, l'information et la communication, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union.

³ Doc. 14553/18.